

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation

**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation

**Band:** 124 (2021)

**Artikel:** De Belfort aux forges d'Undervelier : le destin d'une famille d'industriels sous la Révolution française

**Autor:** Duplain Michel, Nathalie

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1032642>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# De Belfort aux forges d'Undervelier

Le destin d'une famille d'industriels  
sous la Révolution française

NATHALIE DUPLAIN MICHEL

Inspirés par la Révolution française, les sujets du prince-évêque de Bâle se révoltent en 1792. Leur souverain prend la fuite. Après la proclamation d'une éphémère République rauracienne, la France annexe, en 1793, le nord de l'Évêché de Bâle, pour former le département du Mont-Terrible. Le 9 avril 1794<sup>1</sup>, deux citoyens de Belfort, Paul George et Jean-Pierre Cugnotet, acquièrent, comme domaine national, les forges d'Undervelier, fondées en 1598 par Christophe Blarer de Wartensee, alors prince-évêque de Bâle. Les forges d'Undervelier auraient été acquises pour une somme modeste et le fer présent dans les entrepôts aurait largement compensé la valeur d'achat<sup>2</sup>. Les nouveaux propriétaires ont créé une société intitulée « George et Cugnotet » pour gérer leur entreprise et ils s'installent aux forges avec leurs familles respectives. Malgré les changements de régime en France puis le rattachement de l'ancien Évêché de Bâle au canton de Berne, ces familles restent aux commandes de cette usine et habitent aux forges jusque vers 1840, date à laquelle François Finot, le neveu de Paul George et le beau-fils de Jean-Pierre Cugnotet, qui avait repris la direction de l'entreprise à partir de 1808, cède. Sa belle-mère et son épouse s'installent à Delémont, dans le domaine de Montcroix. Quant aux forges, elles sont désormais gérées par la Société des forges d'Undervelier et dépendances, créée en 1841.

Les pierres tombales de quatre membres des familles Cugnotet et Finot ont été conservées dans le cimetière d'Undervelier, par décision du conseil communal<sup>3</sup>. L'histoire de ces familles est cependant assez mal connue. Outre la documentation que l'on trouve dans les ouvrages historiques, les journaux de l'époque et les archives, des témoignages





Figure 1: Tombes Cugnotet et Finot dans le cimetière d'Undervelier (photo Robert Michel).

issus de la tradition orale d'Undervelier, mis par écrit plusieurs décennies après les faits<sup>4</sup>, peuvent apporter quelques détails intéressants qui doivent être confrontés aux sources historiques de manière critique.

Comme nous avons entrepris des recherches sur l'histoire des familles George, Cugnotet et Finot pendant la période des confinements liés à la pandémie de Covid-19, nous avons exploité essentiellement des sources disponibles en ligne et des documents conservés dans diverses institutions jurassiennes<sup>5</sup>. Ces sources devront être complétées par des recherches en France, quand la situation le permettra. Le destin des familles George, Cugnotet et Finot tel que nous pouvons le percevoir actuellement pose un certain nombre de questions auxquelles nous tenterons de donner des réponses en poursuivant ces recherches. Cet article présente ces différentes questions et quelques éléments de réponse que nous avons pu glaner jusqu'à présent. Voici les questions qui orientent nos recherches :

1. D'où viennent ces familles, à quels milieux socio-économiques appartiennent-elles et quels liens entretiennent-elles entre elles ?
2. Quel contexte précis a favorisé l'installation de ces familles aux forges d'Undervelier ?

3. Quelle est l'histoire de ces familles depuis la période précédant la Révolution jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle? Comment leur entreprise et leur fortune ont-elles été gérées et transmises d'une génération à l'autre et à travers les bouleversements de l'histoire, entre 1794 et 1880<sup>6</sup>?
4. Quel est l'engagement dans la vie publique et la « couleur » politique des membres de ces familles à travers l'ensemble de la période considérée, en Suisse comme en France?
5. Quels sont les liens des membres de ces familles avec la France après 1815 et le rattachement de l'ancien Évêché de Bâle au canton de Berne? Sont-ils placés face à un dilemme? Quels sont leurs choix individuels?
6. Qui furent les bénéficiaires des activités philanthropiques de ces familles?
7. Quelle est la position en matière religieuse de ces familles de confession catholique, notamment après 1815 et le rattachement de l'ancien Évêché de Bâle au canton de Berne protestant?
8. Quels sont les liens de ces familles avec la science, la culture et l'art? De quelles connaissances et compétences disposaient-elles pour reprendre l'usine des forges? Quel était leur rapport avec la culture en général et avec l'art en particulier?
9. En dernier lieu, il s'agira de broser le portrait des femmes qui ont joué un rôle de premier plan dans cette saga familiale.

Nos recherches concernent avant tout l'histoire d'un ensemble de familles sur environ un siècle et même si cette histoire s'inscrit dans le contexte de l'industrie du fer dans le Jura, ce dernier thème ne constitue pas l'objet de nos travaux.

## Origines géographiques et sociales

Les familles qui s'installent aux forges viennent de Belfort. À la veille de la Révolution, Belfort compte 4 000 habitants. Les principales activités de la ville sont liées à la garnison, qui compte 2 500 hommes, et au commerce<sup>7</sup>. La proximité géographique peut expliquer aisément le fait

que des Belfortains se soient installés à Undervelier. Mais on peut y voir d'autres éléments.

Ces familles appartiennent à la bourgeoisie de la ville et leurs membres sont soit négociants, soit employés dans des charges de l'administration royale, soit responsables des fournitures militaires. Ainsi le père de Jean-Pierre Cugnotet, Georges Cugnotet (1735-1769) est tabellion<sup>8</sup>. Après sa mort, en 1769, « *il laisse une maison faisant boutique ainsi qu'une fortune non négligeable à sa veuve et ses trois enfants*<sup>9</sup> ». Avant de devenir le copropriétaire des forges, Jean-Pierre Cugnotet a exercé divers métiers : il a travaillé comme agent des messageries royales<sup>10</sup>. Cela n'a rien d'étonnant, car le second époux de sa mère, Nicolas Dauphin, est maître de poste à Belfort. En 1790, Jean-Pierre Cugnotet était imprimeur à Besançon<sup>11</sup>. Bien que Paul George soit lui-même négociant, la famille George semble plutôt liée à l'armée royale et à la citadelle de Belfort. Le grand-père de Paul, François (1654-1714), est artificier de l'arsenal royal de la ville et du château<sup>12</sup>. Il a été blessé mortellement lors du siège de Barcelone en 1714. Le fils de ce dernier, Louis (1705-1759), épouse Madeleine Chaumont dont le frère est capitaine dans un régiment de hussards<sup>13</sup>. Quant au père de François Finot, il est actif dans les fournitures pour l'armée royale à Strasbourg<sup>14</sup> puis à Paris<sup>15</sup>.

Dans ses recherches sur Belfort à l'époque de la Révolution française, Yvette Baradel montre que les premiers acquéreurs de biens nationaux de Belfort possèdent des capitaux. C'est le cas des familles Dauphin et Blétry. De plus, il n'est pas rare que plusieurs familles s'allient pour acheter des biens importants<sup>16</sup>.

Ces familles ont entre elles des liens de parenté : Marie Françoise Chavrelle (1740-1814), la mère de Jean-Pierre Cugnotet, est la cousine de François Augustin Roussel, le futur commissaire du département du Mont-Terrible<sup>17</sup>. Le père de ce dernier, Jean-Louis Roussel, tabellion général du comté de Belfort, était oncle et tuteur de Marie Françoise<sup>18</sup>.

Jean-Pierre Cugnotet et Paul George sont beaux-frères. En effet, la sœur de Jean-Pierre, Marie Joseph, épouse Paul George en 1784. Jean-Pierre Cugnotet épouse en 1779 Thérèse Ursule Victoire Blétry (1766-1851), la fille de Nicolas Blétry, un commerçant de Belfort. Deux frères de l'épouse de Jean-Pierre Cugnotet, Louis et Augustin, seront impliqués dans la gestion de l'usine d'Undervelier, du moins au début de l'aventure industrielle. Quant à François Finot, il est le neveu de Paul George, la sœur de ce dernier, Marie Barbe, ayant épousé Jean Jacques Finot qui, lui, vient de Strasbourg.



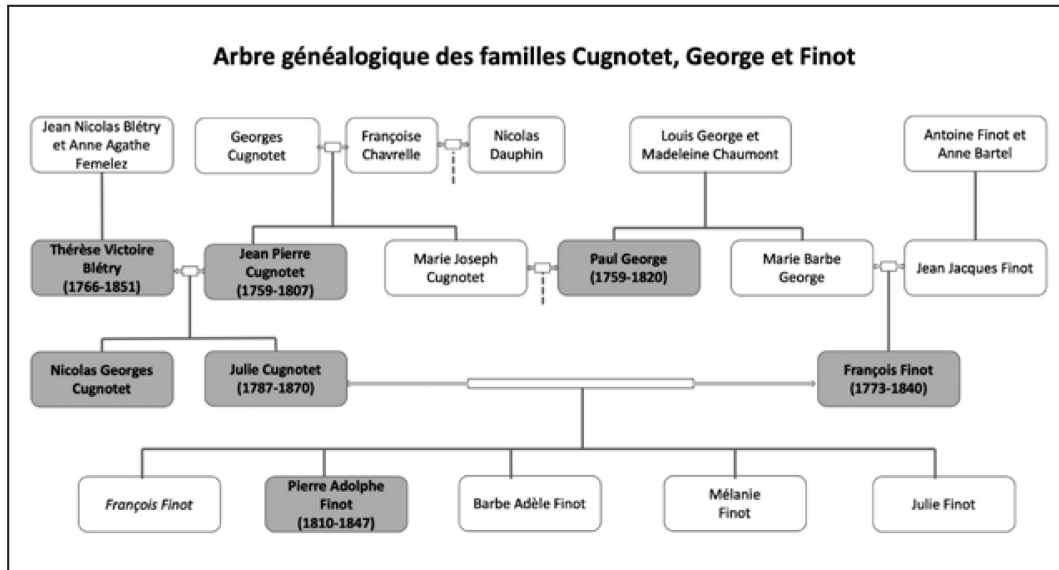


Figure 2: Arbre généalogique simplifié des familles Cugnotet, George et Finot.

Les hommes de ces différentes familles adhèrent très rapidement aux idées de la Révolution et certains sont même membres d'organes révolutionnaires. Ainsi Paul George a été membre du Comité permanent de l'Hôtel de Ville qui siégea de septembre 1789 à janvier 1790. Il fait partie des membres fondateurs de la Société des amis de la Constitution de Belfort<sup>19</sup>. Il a été également membre du comité de surveillance unifié de la ville de Belfort, nommé en novembre 1793 par André Foussedoire, membre de la Convention envoyé en mission en Alsace<sup>20</sup>. Certains des cadres de la Révolution qui s'installent dans le département du Mont-Terrible viennent de Belfort. C'est justement le cas de Louis Augustin Roussel, le commissaire du département. Cugnotet et George sont certainement arrivés dans son sillage.

## Circonstances de la reprise d'un site industriel

L'arrivée de Cugnotet et George aux forges d'Undervelier a certainement une part d'opportunisme économique : la possibilité d'acquérir des biens de production à bas prix y est sans doute pour quelque chose. L'historien Jean-René Suratteau y voit même du népotisme : Louis Augustin Roussel aurait favorisé des gens de sa famille<sup>21</sup>. Mais il y a peut-être une autre raison. L'acquisition des forges semble hautement politique. La France révolutionnaire est en guerre contre le reste de l'Europe et

elle a besoin aussi bien d'armes que de soldats. L'industrie du fer est donc stratégique. Selon un décret du 23 août 1793 de la Convention nationale, «le Comité de salut public est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour établir, sans délai, une fabrication extraordinaire d'armes de tout genre qui réponde à l'élan et à l'énergie du peuple français<sup>22</sup>». L'Allemagne et l'Angleterre ayant cessé tout commerce avec la France, il a fallu prendre des mesures pour produire du fer dans le pays. Sous la houlette du Comité de salut public et plus spécialement de Lazare Carnot, une véritable industrie de guerre se met en place<sup>23</sup>. Plusieurs mesures sont prises. D'une part, il s'agit de faire circuler les connaissances et les savoir-faire que les corporations de l'Ancien Régime avaient jalousement conservés. Afin d'assurer la diffusion des connaissances dans l'esprit des Lumières et de *l'Encyclopédie*, le Comité de salut public fait publier des traités ou organise des cours sur des sujets comme la fabrication de l'acier ou l'extraction du salpêtre<sup>24</sup>. D'autre part, on organise également la production d'armes, notamment à Paris, où des forges sont installées dans les jardins du Luxembourg et des machines à forer les canons sur les bords de la Seine<sup>25</sup>. Il faut enfin s'assurer de la matière première disponible sur le territoire. Or, les terres de l'ancien Évêché de Bâle recèlent des mines de fer et des forges. La Convention nationale décide, en décembre 1793, de procéder à l'estimation et à l'adjudication des usines d'Undervelier et de Bellefontaine<sup>26</sup>. Il est probable que l'on veille à ce que les outils de production soient mis dans les mains d'hommes acquis à la Révolution.

Louis Augustin Roussel fait partie des premiers cadres de la Révolution qui arrivent dans le département du Mont-Terrible, dont il deviendra le commissaire<sup>27</sup>. Si ses cousins peuvent acquérir les forges d'Undervelier à bon prix, c'est peut-être pour s'assurer que cette industrie sera dirigée par des personnes prêtes à travailler pour les intérêts de la Révolution. Si le soutien de Louis Augustin Roussel a pu aider à l'acquisition de l'usine elle-même, elle ne suffit toutefois pas à remettre la machine en route. Il faut des matières premières. Or, sous les princes-évêques, l'usine d'Undervelier dépendait de celle de Courrendlin. Le prince-évêque Christophe Blarer de Wartensee avait fait construire les forges de Courrendlin en 1604. À la veille de la Révolution, un directeur unique, Beat Migy, dirigeait les deux usines qui fonctionnaient ensemble. C'est à Courrendlin que l'on fabriquait la fonte qui était ensuite affinée à Undervelier. Or, par suite de l'annexion de la partie nord de l'Évêché de Bâle par la France, ce lieu se trouve maintenant dans un autre pays et donc difficile d'accès.

Dans un arrêté daté du 10 prairial an II<sup>28</sup>, le Comité de salut public va autoriser Paul George à importer de la prévôté de Moutier-Grandval «les gueuses et les autres matières nécessaires pour les alimenter pendant cinq mois», à condition «de fournir à la République, au prix du maximum, les fers propres à la fabrication des canons et des fusils, et de mettre en pleine activité, dans cinq mois à compter de la date du présent arrêté, le fourneau qu'il se propose d'établir à Undervillers<sup>29</sup>». Les forges d'Undervelier sont de facto intégrées dans l'effort de guerre de la France révolutionnaire. Une copie de cet arrêté sert de sauf-conduit pour Paul George et Augustin Blétry, un autre beau-frère de Jean-Pierre Cugnotet. En effet, outre la signature manuscrite de trois membres du Comité de salut public (Carnot, Collot d'Herbois et Prieur de la Marne), le document contient des éléments d'identification des deux personnes citées.

Six jours plus tard, le 16 prairial an II<sup>30</sup>, la Commission des armes et des poudres consigne cet arrêté dans ses propres registres et en produit un extrait qui servira également de laissez-passer pour un second beau-frère de Jean-Pierre Cugnotet, Louis Blétry. Ces deux documents sont exceptionnels: on y lit à la fois une décision prise à Paris et sa mise en



Figure 3 : Arrêté du Comité de salut public du 10 prairial an II (M.J.A.H.).



œuvre sur le terrain<sup>31</sup>. Le cas d'Undervelier n'est toutefois pas isolé. Le Comité de salut public a promulgué de nombreux arrêtés dans le but de favoriser sur des terrains précis la production de matériel militaire, de fonte ou l'extraction du salpêtre dans le contexte de l'effort de guerre<sup>32</sup>. Le fer d'Undervelier semblait destiné avant tout à un usage militaire. C'est certainement fort de cette expérience que la société responsable des forges demande au Grand Conseil bernois l'autorisation de produire des armes en 1816<sup>33</sup>.

## Saga familiale et industrielle

Une fois la machine remise en marche, George et Cugnotet semblent remporter un certain succès en tant qu'industriels. Après l'annexion de la partie sud de l'ancien Évêché de Bâle, ils achètent également à bon prix l'usine de Courrendlin pour y fabriquer des faux et des faucilles<sup>34</sup>, puis celle de Reuchenette. En 1806, George et Cugnotet semblent déjà capables de fabriquer 20 000 faux par an<sup>35</sup>. La même année, ils remportent une médaille d'argent lors de la 4<sup>e</sup> Exposition des produits de l'industrie française à Paris<sup>36</sup>. D'après un rapport de 1807, la société George et Cugnotet est l'une des plus productives du Haut-Rhin<sup>37</sup>. Mais diverses crises vont la mettre en péril. Nous allons évoquer trois moments clés susceptibles de remettre en question la présence des familles Cugnotet et Finot aux forges.

### Mort de Jean-Pierre Cugnotet et départ de Paul George

Le 19 février 1807, Jean-Pierre Cugnotet meurt à Belfort à l'âge de 48 ans. Avant son décès, Paul George se désintéressait déjà de l'industrie du fer et souhaitait rentrer dans sa ville natale, dont il deviendra le maire en 1811. Enfin, le 6 mars 1809, son épouse, Marie-Joseph Cugnotet, décède elle aussi à Belfort. La veuve de Jean-Pierre Cugnotet se trouve alors dans une situation délicate : elle doit régler la succession de son époux ainsi que la liquidation de la société George et Cugnotet, qui sera elle-même compliquée par la succession de l'épouse de Paul George. Enfin elle doit trouver une personne pour diriger les trois usines de la société : Undervelier, Courrendlin et Reuchenette. C'est le neveu de Paul George, François Finot, qui va occuper le poste de direc-



teur, après avoir épousé la fille de Jean-Pierre Cugnottet en 1808. Plus tard, il deviendra copropriétaire.

Le parcours de François Finot n'est cependant pas aussi simple que le laissent penser certaines sources. Outre les archives suisses et françaises ainsi que les registres des paroisses, on peut mentionner un récit écrit dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle par un certain Henri Chausse qui se présente comme le descendant d'un commis des forges à l'époque des princes-évêques<sup>38</sup>. Il était forestier et buraliste postal à Undervelier vers 1876<sup>39</sup>. Il n'a pas lui-même connu François Finot, mais a recueilli le témoignage d'une personne qui vivait aux forges à l'époque des faits relatés. Voici ce qu'il raconte sur l'accession de François Finot à la direction des forges :

MM. Cugnottet et Georges prirent alors à leur service un jeune homme originaire, si je ne me trompe, de Giromagny. Il se nommait Finot et d'extraction modeste. Tout en tenant sa place, il tenait à côté un petit débit de café, sucre et tabac, etc. pour les ouvriers de l'usine. Toutefois ses patrons ne tardèrent pas à apprécier ses qualités. Après la mort de M. Cugnottet, sa veuve interpella sa fille Julie : « Écoute Julie, tu dois épouser Finot, sans quoi je l'épouserai moi-même ! » Julie se sacrifia. C'est ainsi que M. Finot devint seul propriétaire des forges, attendu que M. Georges avait été désintéressé déjà du vivant de M. Cugnottet et s'était retiré à Belfort<sup>40</sup>.

L'analyse des sources historiques ne confirme que très partiellement ce récit. François Finot est né en 1773 à Strasbourg. Ses parents, Jean Jacques Finot et Marie Barbe George ont encore deux autres enfants : Jean Godefroy (1776-1849) et Antoinette Marie (1782-1824). Jean Jacques Finot est le secrétaire particulier de Jean Jacques Théodose Le Barbier de Tinan (1738-1791)<sup>41</sup>, commissaire des guerres à Strasbourg. En plus de sa charge, Le Barbier de Tinan est un savant qui s'intéresse au fonctionnement du paratonnerre<sup>42</sup>. Après la naissance de leur fille cadette, le couple Finot va s'installer à Paris. Jean Jacques s'occupe de la fourniture de fourrage pour les troupes. Il meurt en 1787, à l'âge de 49 ans, en déplacement professionnel à Faverney, en Haute-Saône<sup>43</sup>. La justice de Paris statue sur la tutelle des trois enfants Finot<sup>44</sup>. La famille demeure dans la capitale pendant les événements révolutionnaires de 1789. Malgré les troubles politiques, les deux fils Finot entament des formations. Jean Godefroy est inscrit à l'École académique de Paris ; il est élève du peintre Jean-Baptiste Regnault<sup>45</sup>. Quant à François, il est possible qu'il travaille dans un atelier de fondeur. C'est en tout cas le métier qu'indique une carte de sûreté établie à son nom en 1794<sup>46</sup>. Dès juin 1795,

François Finot travaille aux forges d'Undervelier, avec le titre de « directeur des minières ». En effet, son nom apparaît dans une liste d'ouvriers de l'usine signée par la direction des forges<sup>47</sup>. Les ouvriers de la métallurgie travaillent dans une branche essentielle à l'effort de guerre et sont par conséquent exemptés du service militaire. Ils doivent cependant être déclarés par leur entreprise. On peut aisément imaginer que son oncle, Paul George, l'a fait venir dans sa nouvelle usine des forges d'Undervelier, peut-être parce qu'il avait des compétences dans le domaine de la métallurgie et éventuellement pour lui permettre d'éviter la conscription. On ignore si François Finot est resté aux forges entre 1796 et son mariage avec Julie Cugnotet, en 1808. En effet, il est présenté comme négociant domicilié à Génicourt-sur-Meuse dans les bans publiés par cette commune ainsi que dans l'acte de mariage célébré à Undervelier. Nous n'avons que peu d'informations concernant sa vie et celle de la famille Finot entre 1796 et 1808. Il faut espérer que des documents nouveaux ou non exploités viendront compléter ce que nous savons déjà<sup>48</sup>.

Le mariage de François Finot et de Julie Cugnotet ne règle pas tout. Grâce à divers documents, il est possible de reconstituer les étapes qui ont permis de passer de la société George et Cugnotet à une autre société dans laquelle François Finot est partenaire. En janvier 1809, les héritiers Cugnotet d'une part et Paul George d'autre part s'accordent pour désigner des arbitres chargés de régler les comptes de la société George et Cugnotet<sup>49</sup>. En mars 1809, le tribunal de Delémont nomme des experts pour évaluer les biens de la société George et Cugnotet<sup>50</sup>. À la suite de cette évaluation, le tribunal de Delémont décide que les biens partageables (des champs, des forêts) seront tirés au sort, tandis que les biens indivisibles (les trois usines) seront soumis à la licitation<sup>51</sup>. Il adjuge la moitié des forges d'Undervelier et dépendances à Paul George et à ses enfants<sup>52</sup>. La partie adverse devient adjudicataire de toutes les usines et dépendances<sup>53</sup>. Le 30 septembre 1809, la Société George et Cugnotet est officiellement dissoute<sup>54</sup>. La dissolution de l'ancienne société et la création de la future ont été annoncées par circulaire aux places de commerce<sup>55</sup>. Le 1<sup>er</sup> janvier 1810, la Société veuve Cugnotet & Fils est fondée officiellement. Elle est formée de trois associés: Thérèse Ursule Victoire Blétry, veuve de Jean-Pierre Cugnotet, François Finot et son épouse Françoise Julie Cugnotet, elle-même fille de Jean-Pierre Cugnotet (tous deux formant un associé) et Nicolas Georges Cugnotet, fils de Jean-Pierre Cugnotet<sup>56</sup>. Reste à financer l'achat de la part de Paul George. Le 29 janvier 1810, les associés de la nouvelle société souscri-

vent un emprunt de 254 000 livres (soit 250 864,20 francs) auprès d'une dizaine de bourgeois de Bâle, en Suisse. Pour garantir cet emprunt, ils hypothèquent leurs biens situés à Undervelier, Courrendlin et Reuchenette<sup>57</sup>. La famille Roussel ainsi que François Verdan, le maire de Delémont, accompagnent ce processus.

Le prêt a certainement été remboursé rubis sur l'ongle. On sait, par l'administration fiscale, qu'en 1810 les revenus de François Finot se montent à 25 000 francs<sup>58</sup>. L'usine des forges d'Undervelier produit elle-même 800 tonnes en 1813<sup>59</sup>. En 1819, la famille achète le château de Vaire-le-Grand dans le Doubs. S'il faut une dernière preuve de la bonne fortune de la nouvelle société, c'est le revirement de Paul George. Si en 1809 il semblait pressé de se débarrasser de sa part des usines d'Undervelier, Courrendlin et Reuchenette, il demande en 1819 par voie de justice une révision des comptes de la société George et Cugnotet. Sans doute espère-t-il augmenter son avoir, ainsi que celui de ses enfants. Hélas pour lui, le tribunal de Delémont, désormais sous droit suisse, juge sa demande non recevable. Il n'est cependant pas à plaindre. En effet, en 1817, seuls les citoyens français payant au moins 300 francs d'impôts pouvaient voter. Paul George est l'électeur le plus riche de Belfort, car il paie un peu plus de 1 000 francs d'impôts<sup>60</sup>.

## **Rattachement de l'ancien Évêché de Bâle au canton de Berne**

Les aléas de l'histoire vont à nouveau provoquer de profonds bouleversements. Napoléon est défait et l'ancien Évêché de Bâle est incorporé au canton de Berne en 1815. François Finot et François Verdan, le maire de Delémont, sont du « Parti des Français » qui ne souhaitent pas le rattachement de l'ancien Évêché au canton de Berne et voyaient plutôt son avenir avec celui de Bâle<sup>61</sup>. Les Cugnotet et Finot décident tout de même de rester aux forges, où ils sont maintenant des étrangers. Les biens nationaux ne sont pas remis en question par les nouvelles autorités<sup>62</sup>. Les citoyens français qui s'étaient établis dans l'ancien Évêché de Bâle et qui souhaitent y rester doivent obtenir le droit de bourgeoisie<sup>63</sup>. Le 27 janvier 1816, la commune d'Undervelier confère à Thérèse Ursule Victoire Blétry, veuve Cugnotet, son droit de cité<sup>64</sup>. François Finot l'obtient également.

Le 25 juin 1818, Leurs Excellences de Berne visitent les forges d'Undervelier lors de leur déplacement lié à la prestation de serment des fonctionnaires<sup>65</sup>. Tout laisse à penser que la transition s'est faite en



douceur malgré les doutes initiaux de François Finot. Mais des recherches ultérieures montreront peut-être une image plus contrastée. De plus, comme nous le verrons plus tard, des tensions entre la population d'Undervelier et les familles Cugnotet et Finot existent malgré les largesses de ces dernières.

## Mort de François Finot

François Finot meurt en 1840 à l'âge de 65 ans des suites d'une longue maladie. À sa mort, il est présenté comme le plus riche propriétaire du canton de Berne<sup>66</sup>. La fortune accumulée grâce à ses usines est considérable. Elle est essentiellement foncière. Il est impossible de dresser un inventaire de ses nombreux biens. La question de la succession à la tête des forges d'Undervelier et des autres usines se pose à nouveau. Le fils de François Finot, Adolphe, aurait pu reprendre le flambeau. Mais c'est une société par actions qui est fondée: la Société des forges d'Undervelier et dépendances<sup>67</sup>. Son capital est de deux millions de francs et la moitié des actions restent en mains des deux veuves. Le reste revient essentiellement à des industriels de Bâle<sup>68</sup>. La gestion d'une entreprise comprenant trois usines était devenue trop complexe pour une gestion familiale ou pour un seul homme. Désormais la gouvernance sera assurée par un directeur et un conseil d'administration. C'est dans les années qui ont suivi la mort de François Finot que son épouse et sa belle-mère s'installent définitivement à Delémont, sur le domaine de Montcroix.

La Société des forges d'Undervelier et dépendances connaîtra encore un certain succès économique, avec des soubresauts toutefois, avant de sombrer, à cause de la concurrence internationale, de l'épuisement des ressources locales et de l'absence d'une voie ferrée à proximité pour transporter la matière première et les produits finis. En 1880, la société Von Roll rachète les forges et met fin à une entreprise industrielle vieille de plusieurs siècles. La fin des forges ne signifie toutefois pas la ruine des Cugnotet et Finot. Il est probable qu'une grande partie de l'argent gagné grâce aux forges a été investi dans des propriétés foncières et des bâtiments. Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on note dans la presse des ventes de biens ayant appartenu à la famille Finot, notamment à l'occasion de successions<sup>69</sup>, ce qui signifie qu'une partie du patrimoine familial a été transmis sur plusieurs générations.

## Charges publiques

George et Cugnotet n'ont pas été que des industriels. Ils ont également occupé des charges publiques. En 1800, Jean-Pierre Cugnotet est nommé conseiller général du Haut-Rhin par le préfet Harmand<sup>70</sup>. Dès le 9 janvier 1804, Paul George est membre du Conseil de l'arrondissement de Delémont et le 26 février 1804, le sous-préfet de l'arrondissement de Delémont le nomme maire d'Undervelier<sup>71</sup>. À partir de 1806, Paul George souhaite rentrer à Belfort dont il devient le maire de 1811 à 1812<sup>72</sup>.

Il en va de même pour François Finot, qui est maire d'Undervelier en 1810<sup>73</sup>. Il a certainement succédé à son oncle Paul George dans cette charge. Il devient également maire sous le régime bernois.

## Liens avec l'ancienne patrie

Nicolas Georges Cugnotet, le fils de Jean-Pierre, né en 1790, est le premier membre de la famille pour qui s'est posé la question du retour en France après 1815. Trop jeune pour succéder à son père, il a été, délibérément ou non, écarté de la direction des affaires par la suite. On sait qu'il acquiert une usine de fabrication du fer à Licey en 1838<sup>74</sup>, ce qui laisse penser que l'industrie du fer l'intéressait. Il hérite, à la suite du décès de son père, puis de sa mère, d'une fortune non négligeable. Il épouse une femme de Dijon, Anne Adèle André, sur laquelle nous reviendrons plus loin. Leur fils Hippolyte naît à Undervelier en 1815, de même qu'un second enfant mort-né en 1820. Leur fille cadette, Thérèse Victoire Cécile, naît en 1830 à Dijon. Le couple s'établit en Côte-d'Or sans doute entre 1820 et 1830. Dans cette ville, Nicolas Georges Cugnotet deviendra un notable respecté. En effet, il a été conseiller général du canton de Dijon-Ouest de 1833 à 1842<sup>75</sup>. En 1851, sa fortune est estimée à « plus de trois millions<sup>76</sup> ». Il conserve cependant des liens avec sa famille restée en Suisse et fait partie du conseil d'administration de la Société des forges d'Undervelier et dépendances<sup>77</sup>.

Les Finot décident de rester aux forges en 1815. Les raisons économiques sont prépondérantes. On sait aussi qu'ils sont sincèrement

attachés à Undervelier, même au-delà de leur période de résidence dans ce lieu. On relève toutefois des tensions entre les forges et le village, comme l'illustre bien le récit d'Henri Chausse<sup>78</sup>. En 1828, François Finot est maire de la commune, mais il confie les affaires courantes à son adjoint. Ce dernier, selon Henri Chausse, a tenté d'attiser les conflits sous-jacents, en faisant promulguer un règlement imposant un couvre-feu aux jeunes gens du village. Ces derniers sont évidemment particulièrement remontés et, considérant que François Finot est le seul fautif — ce que son adjoint ne dément pas —, ils décident d'aller mettre à sac les forges. Ils commencent par le poste de police local qui est saccagé, puis ils s'attaquent au chemin aménagé entre les forges et le village. Ils arrivent enfin aux forges. François Finot et ses ouvriers se retirent dans l'usine. Le directeur demande à ses ouvriers de rester calmes et surtout de ne pas répondre aux provocations. Devant ce sang-froid, les jeunes excités se dégonflent et repartent. D'après le récit d'Henri Chausse, cet événement, qu'il nomme le charivari des forges, a profondément changé l'attitude de François Finot envers Undervelier et la Suisse en général :

Mais reprenons les faits : ils parlent assez éloquemment. Dès le lendemain de la scène que nous avons racontée, M. Finot envoya sa démission de maire d'Undervelier. Lui qui se paraît volontiers de son titre de citoyen suisse et dont le fils Adolphe figurait dans la milice bernoise avec le grade de quartier-maître, fit revivre incontinent sa nationalité française. À partir de ce moment, il ne fut plus que Français ; il ne voulut que des Français pour gendres et une fiancée française pour son fils. Le lien qui le rattachait à notre pays fut ainsi et demeura à jamais rompu. Du reste, lui et sa famille ne se vengèrent que par de nouveaux bienfaits.

La documentation historique confirme ce récit. François Finot n'occupe plus la fonction de maire et retrouve sa nationalité française. En effet, selon une ordonnance royale datée du 30 août 1837, il « est réintégré [...] dans sa qualité de Français qu'il avait perdu par suite de son acceptation, sans permission, de fonctions publiques à l'étranger<sup>79</sup> ». Autre information correcte : aucun de ses enfants n'épousera un membre d'une famille suisse ou d'une famille française établie en Suisse. L'aînée des filles de François Finot et de Julie Cugnotet, Mélanie Victoire, épouse en 1834 Alfred Marquiset, issu d'une famille bourgeoise de Besançon. En 1838, Julie épouse Georges Chevandier de Valdrôme,



un industriel de la Meuse. En 1842, Barbe Adèle épouse Alfred-Amédée Bonvié, habitant lui aussi dans la Meuse. Adolphe Finot épouse en 1839 Françoise Elisabeth Muteau, la fille d'Étienne François Muteau, homme de loi et politicien de Dijon<sup>80</sup>. Le 18 novembre 1840, il est également naturalisé Français<sup>81</sup>.

Si les Cugnotet avaient définitivement opté pour la France, on peut se demander si les Finot ne songeaient pas à y retourner. En revanche, il n'est pas certain que la raison de cet éventuel retour soit à chercher dans le charivari des forges. François Finot avait vécu les événements de 1789 à Paris et, comme le montre le récit d'Henri Chausse, il ne se laisse pas impressionner par quelques jeunes gens en colère. Nous émettons une hypothèse de travail qu'il s'agira de confirmer: François Finot et son fils Adolphe verraient leur avenir dans une France gouvernée à nouveau par un membre de la famille Bonaparte. On a en effet plusieurs indices laissant penser que les hommes des familles George, Cugnotet et Finot avaient une fibre bonapartiste. Paul George, l'oncle maternel de François Finot, avait bruyamment fêté, à Belfort, le retour de l'île d'Elbe<sup>82</sup>. Le fils de Marie-Françoise Chavrelle et de Nicolas Dauphin, François, est un opposant à la monarchie et son fils partagera ses idées<sup>83</sup>. En 1849, Hippolyte Cugnotet participe à la création d'un journal pro-Napoléon à Dijon<sup>84</sup>. Enfin, le beau-frère de Julie Finot, Eugène Chevandier de Valdrôme, sera ministre de l'Intérieur de Napoléon III de janvier à août 1870<sup>85</sup>.

Il n'est du reste pas insensé de penser que les Finot ont été des partisans ou des soutiens de la première heure du prince Louis-Napoléon Bonaparte (1808-1873). Il faut se souvenir que ce dernier a passé une partie de sa jeunesse en Suisse et qu'il a participé à trois reprises aux exercices de l'École militaire centrale fédérale de Thoune<sup>86</sup>. Il est même citoyen thurgovien jusqu'en 1838, mais renonce à cette citoyenneté sous la pression de la France. Or, Adolphe Finot était officier dans les troupes bernoises<sup>87</sup> pendant la période des manœuvres de l'École militaire de Thoune auxquelles Louis-Napoléon a participé. Venant d'une famille fortunée, il aurait pu être présenté au futur empereur qui cherchait des soutiens pour la conquête du pouvoir en France. Adolphe Finot, et son père avec lui, ont-ils nourri des rêves de retour en France dans le sillage du neveu de Napoléon ? Quelles que fussent leurs intentions, la mort les a arrêtés. François Finot meurt en 1840. Son fils Adolphe décède en 1847.



## La philanthropie

Les Finot appartiennent à un courant de familles d'industriels conscients de leurs responsabilités sociales vis-à-vis des plus démunis. Ils semblent s'allier avec des familles qui partagent cette même philosophie humaniste. Ainsi les Chevandier ont-ils créé une caisse de prévoyance pour leurs ouvriers, en cas de maladie ou d'invalidité<sup>88</sup>. Dans une lettre adressée le 14 février 1844 au préfet, le conseil communal d'Undervelier se plaint que, sous la nouvelle direction des forges, les ouvriers travaillent le dimanche<sup>89</sup>, alors que « du temps de M. Finot, les forges étaient silencieuses » ce jour-là. La générosité de François Finot est restée proverbiale, si l'on en croit le témoignage d'Henri Chausse<sup>90</sup>. Le R.P. Girardin nous apprend que les ouvriers des forges l'appelaient « notre bon Monsieur Finot<sup>91</sup> ».

Les membres des familles Cugnotet, Finot et des familles alliées sont des donateurs réguliers, quand ils n'organisent pas eux-mêmes des collectes pour les causes les plus diverses<sup>92</sup>. Des legs importants sont faits en faveur des collectivités publiques dans le but d'aider les plus défavorisés. Une donation de 10 000 francs des héritiers de feu M<sup>me</sup> Finot, à Delémont, pour la fondation d'un lit destiné spécialement aux pauvres malades de la paroisse d'Undervelier, figure dans les comptes 1872<sup>93</sup>. M<sup>me</sup> Chevandier née Finot fait un legs à la paroisse et à la commune d'Undervelier pour les pauvres. Le legs est estimé entre 20 000 et 30 000 francs<sup>94</sup>. Enfin, les familles Finot et alliées ont joué un rôle dans la création d'hospices, souvent transformés par la suite en établissements pour personnes âgées<sup>95</sup>. Le philanthrope le plus connu de cette famille est Armand Marquiset (1900-1981), le fondateur des Petits Frères des Pauvres<sup>96</sup>, une association caritative qui soutient les personnes défavorisées et notamment les aînés en situation précaire. Armand Marquiset est l'arrière-petit-fils de Mélanie Marquiset, l'une des filles de François Finot et Julie Cugnotet.

## La religion

Les familles Cugnotet et Finot et les familles alliées sont catholiques. Dans la période allant de la Révolution française à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il y a eu au moins trois moments où la pratique de la religion a été

interdite ou limitée par les autorités: la Terreur sous la Révolution française avec le culte de l'Être suprême, la mise en œuvre des articles de Baden par le canton de Berne et enfin le Kulturkampf.

## **Bienfaits envers la paroisse d'Undervelier**

La Révolution française supprime l'ordre du clergé en tant que corps en 1789. L'Assemblée constituante institue le 12 juillet 1790 l'Église constitutionnelle, en sécularisant le clergé français. La lutte contre la religion traditionnelle a atteint son paroxysme avec l'instauration, sous la Terreur, d'un culte de l'Être Suprême en 1794. Sur les anciennes terres de l'Évêché de Bâle, constituant désormais le département du Mont-Terrible, les décrets de l'Assemblée nationale s'appliquaient: les prêtres devaient prêter serment ou fuir. La majorité des prélats choisirent l'exil<sup>97</sup>. C'est le cas du curé d'Undervelier, F.-X. Joray, et de son vicaire, F. Joray<sup>98</sup>. C'est donc une paroisse sans prêtre que les nouveaux propriétaires des forges ont trouvée. Les églises rouvrent en 1795 et le Concordat rétablit officiellement le culte en 1802<sup>99</sup>. L'abbé F.-X. Joray revient (à une date indéterminée) et exerce son ministère jusqu'en 1808. L'abbé Nicolas Chaignat lui succède de 1808 à 1831. Déjà sous ces deux prêtres, l'entente devait être bonne avec les familles françaises installées aux forges. En effet, quand, le 27 janvier 1816, les bourgeois de la commune d'Undervelier octroient les droits de bourgeoisie à Thérèse Ursule Victoire Blétry, la veuve de Jean-Pierre Cugnotet, ils tiennent à exprimer leur «reconnaissance de tous les bons et fidèles services qu'elle n'a cessé de rendre à tous les individus du susdit Undervelier depuis qu'elle est entrée dans cette commune, comme aussi de tous les dons qu'elle a faits à l'église de cette paroisse<sup>100</sup>».

En 1831, l'abbé Joseph Bourquard de Boécourt est nommé curé d'Undervelier<sup>101</sup>. Il entretient d'excellentes relations avec les familles Cugnotet et Finot. En effet, grâce à leur soutien financier, le curé Bourquard peut entreprendre deux réalisations d'importance. D'une part, l'église est entièrement reconstruite entre 1841 et 1844. La famille Finot fait don de plusieurs pièces de terre dont la vente rapporte 3 282 livres et Julie Chevandier de Valdrôme, née Finot, offre des vitraux d'une valeur de 434 livres<sup>102</sup>. Ainsi les Finot ont contribué pour 3 716 livres au budget de construction qui se montait à 15 882 livres, soit presque un quart. D'autre part, en 1842, le curé Bourquard peut, grâce au soutien financier de M<sup>me</sup> Finot, la veuve de François Finot, améliorer l'aménagement de la grotte Sainte-Colombe, où il célébrait les messes pendant la

construction de l'église<sup>103</sup>. La grille et la croix en fer forgé sont toujours en place actuellement et on peut déjà les voir sur un calotype d'Édouard Quiquerez réalisé en 1860<sup>104</sup>.

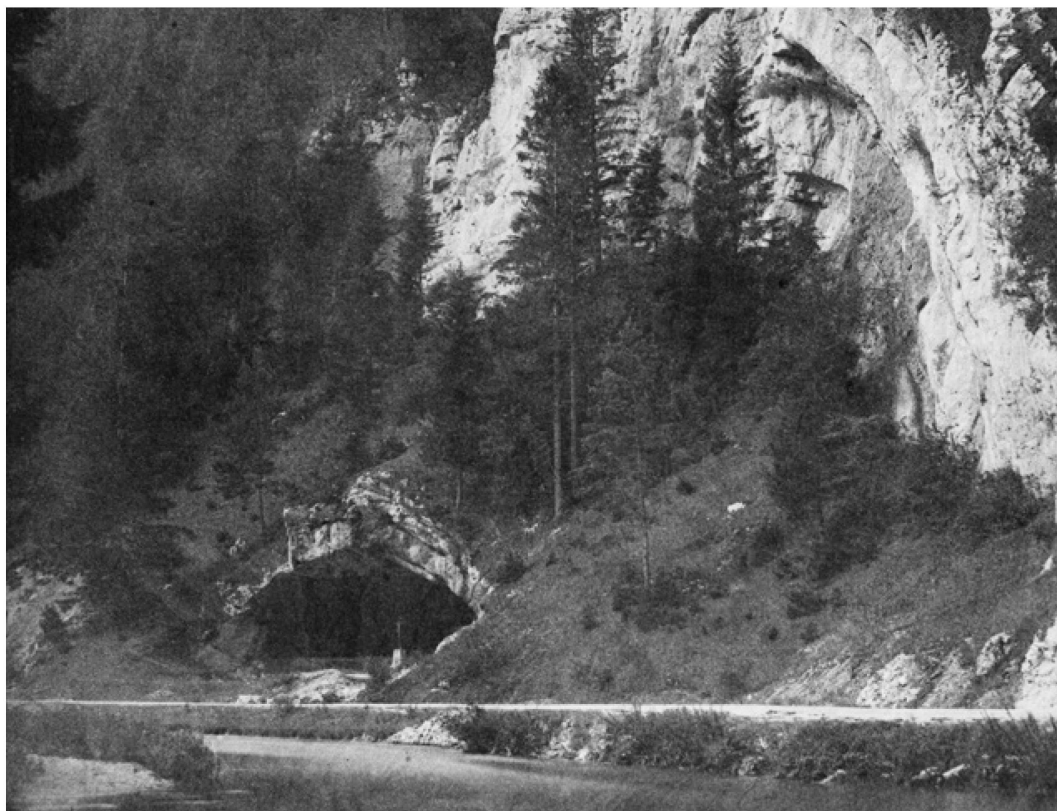


Figure 4 : Grotte de Sainte-Colombe à Undervelier (détail). Calotype original réalisé par Édouard Quiquerez (1835-1888) en 1860 (M.J.A.H. – MJ.1987.53.119).

## Le catholicisme et les autorités bernoises

Avec le rattachement de l'ancien Évêché de Bâle au canton de Berne, la situation confessionnelle se complique, puisque Berne est un canton réformé. De plus, les états modernes ont essayé de limiter les interférences de la religion dans la vie politique. Une conférence réunissant une majorité de cantons suisses se réunit à Baden en 1834 pour réfléchir à des questions telles qu'une « plus grande indépendance des évêques par rapport au pape, un droit de regard, voire de contrôle, de l'État sur les affaires de l'Église ainsi que sur les séminaires et les ordres religieux, l'imposition des couvents, la garantie des mariages mixtes et la limitation des fêtes chômées<sup>105</sup> ». C'est ainsi que furent conçus les articles de Baden. Le pape les condamne aussitôt. Les cantons libéraux les



mettent en œuvre. Berne attend 1836 pour les appliquer dans le Jura. Mais cette décision provoque des troubles dans les districts du Nord, ce qui contraint Berne à occuper le Jura militairement. La France, résolue à protéger le Jura catholique, menace Berne d'intervenir sur le terrain. Le canton de Berne finit par céder et abroge les articles de Baden. L'opposition de la population à l'instauration des articles de Baden se marquait essentiellement par la plantation d'arbres dits de la liberté devant les églises. Ce sont les femmes qui plantaient ces arbres. Nous n'avons aucun témoignage direct sur la participation des familles Cugnotet et Finot à ces manifestations. En revanche, Adolphe Finot faisait partie des troupes bernoises à cette époque. On ignore toutefois s'il fut mobilisé. Cette période a sans doute été compliquée pour la famille Finot, qui a peut-être dû faire un compromis entre ses intérêts économiques et ses convictions religieuses. Elle a aussi pu lui inspirer l'idée d'un éventuel retour en France.

L'affaire des articles de Baden constitue un avant-goût du Kulturkampf, qui a aussi pour but de modifier les relations entre l'État et l'Église. Le canton de Berne exile les prêtres et destitue l'évêque de Bâle. Les messes étaient dites dans des caves, des granges. Au moment du Kulturkampf, les descendants Finot n'habitent plus aux forges d'Undervelier, mais certains demeurent à Delémont, dans le domaine de Montcroix. Après le décès de M<sup>me</sup> Finot, le domaine de Montcroix passe à la famille de sa fille Mélanie Marquiset de Besançon. Le fils de cette dernière, Georges Marquiset, donne un terrain à Montcroix pour y construire une chapelle <sup>106</sup>, tandis que M<sup>me</sup> Chevandier, la plus jeune des enfants Finot, fait un don de mille francs en faveur de la construction d'un nouveau local destiné au service du culte à Delémont<sup>107</sup>. Il s'agit sans doute de la même chapelle.

Le reste de la famille Marquiset, qui reste à Besançon, est tenu au courant des événements. Un frère de Georges, Léon, est substitut du procureur à Besançon. En 1873 et 1874, deux lettres lui sont adressées depuis Delémont; elles contiennent des informations à propos de la restitution d'ornements offerts par la famille de M<sup>me</sup> Finot<sup>108</sup>. Mélanie Marquiset reçoit des nouvelles de la situation dans le Jura dans une lettre écrite en 1874 par l'épouse de l'ancien domestique de M<sup>me</sup> Finot, Catherine Pape.

À Undervelier on dit la messe le dimanche à la Grotte de Sainte Colombe, on a fait une quête pour acheter les choses les plus nécessaires à M. le Curé pour dire la messe. Il fait des prières publiques

après l'office, il a recommandé Madame Chevandier aux prières de tous les paroissiens, en reconnaissance de ces bienfaits pour la paroisse <sup>109</sup>.

En 1875, le canton de Berne interdit les prières à la grotte de Sainte-Colombe <sup>110</sup>.

On a le sentiment que les descendants Finot peuvent prendre position contre l'attitude du gouvernement bernois pendant le Kulturkampf et soutenir discrètement les catholiques romains sur place, parce qu'ils sont établis sur sol français ou bien parce qu'ils ont la possibilité de s'y replier.

### Liens avec le père Lacordaire

Le père Henri-Dominique Lacordaire (1802-1861) est un religieux, prédicateur, journaliste et homme politique français. Il est considéré aujourd'hui comme l'un des précurseurs du catholicisme libéral, qui allie certains acquis de la Révolution avec le catholicisme <sup>111</sup>. Il est originaire de la région de Dijon. Les familles Cugnotet et Finot ont des liens avec lui. D'une part la famille de l'épouse de Nicolas Georges Cugnotet, Anne Adèle André (1793-1877), a loué un appartement pendant une dizaine d'années à la mère d'Henri-Dominique Lacordaire, qui était veuve. Anne Adèle et sa sœur, Anne Cloé, furent les camarades de jeu du futur prélat <sup>112</sup>. Elles ont gardé des liens avec lui, puisqu'Anne Adèle lui envoie en 1839 un faire-part de mariage de son fils Hippolyte Cugnotet, comme on le sait par la réponse que le père Lacordaire lui adresse <sup>113</sup>. D'autre part, la plus jeune des filles de Julie Cugnotet et François Finot, Julie, a épousé en 1838 Georges Chevandier de Valdrôme. Les Chevandier de Valdrôme sont une famille d'industriels de Saint-Quirin, dans la Meuse. Ils sont liés d'amitié avec le père Lacordaire qui deviendra le directeur de conscience de la jeune sœur de Georges Chevandier, la baronne de Prailly, avec laquelle il engage une longue correspondance <sup>114</sup>.

## La science, la culture et l'art

### Études et formation

On ignore si George et Cugnotet avaient des connaissances dans le domaine de la métallurgie. André Bandelier avance l'idée qu'ils possédaient des forges du côté de Giromagny <sup>115</sup>. Mais nous n'avons pas trouvé

d'indications plus précises. Comme nous l'avons vu plus haut, selon la carte de sûreté établie au nom de François Finot, ce dernier a reçu une formation de fondeur à Paris. On peut rappeler ici que son parrain, Le Barbier de Tinan, est connu pour ses travaux sur la foudre et le paratonnerre. François Finot est donc né dans un milieu où l'intérêt pour la science et la technologie était présent.

On sait grâce à deux lettres du R. P. Girardin qu'il y avait une bibliothèque aux forges d'Undervelier<sup>116</sup>. Elle contenait « tout Voltaire, tout Jean-Jacques Rousseau, toute l'Encyclopédie, une grande collection de Voyages autour du monde ». Malheureusement, toujours d'après ses lettres, elle a été rachetée vers 1860 par son père, instituteur à Undervelier, au directeur des forges de l'époque. L'enseignant l'a brûlée, car il considérait qu'elle contenait des ouvrages dangereux. On ignore qui avait constitué cette bibliothèque. Elle aurait pu contenir des volumes imprimés par les soins de Jean-Pierre Cugnotet, qui a été imprimeur à Besançon. Il est aussi possible que Nicolas Georges Cugnotet, le fils de Jean-Pierre, ait acquis un certain nombre d'ouvrages. On sait qu'il avait eu la possibilité de faire une année d'études à Paris en 1802. L'Église jouait un rôle essentiel dans l'éducation élémentaire sous l'Ancien Régime. La Révolution se devait de réformer l'enseignement et de proposer des formations. C'est ainsi qu'a été créé le Prytanée français. « C'était essentiellement une résidence fournissant aux frais de l'État un logement gratuit à des garçons et des jeunes gens d'âges variés. Les plus jeunes étaient instruits à l'intérieur des murs du Prytanée, ceux qui avaient plus de douze ou quatorze ans suivaient les cours d'une des écoles centrales, et les plus âgés sortaient pour étudier la médecine ou d'autres disciplines dans d'autres institutions de la ville<sup>117</sup>. » Nicolas Georges Cugnotet a douze ans et appartient sans doute à la première catégorie, qui suit des cours à l'intérieur de l'institution. Il remporte un premier prix en orthographe et des distinctions en thème latin et en version allemande<sup>118</sup>. Il ne semble pas avoir pris une part active à la gestion des forges d'Undervelier et il consacrait peut-être une partie de son temps à la lecture et à l'étude. Comme nous le verrons plus loin, les Cugnotet de Dijon ont un grand intérêt pour la culture et l'art. François Finot a sans doute contribué au contenu de cette bibliothèque. En 1838, il souscrit aux *Mémoires et Documents* inédits sur l'histoire de la Franche-Comté<sup>119</sup>. Il a laissé le souvenir d'un « savant industriel » comme en témoigne le compte rendu de la réunion extraordinaire de la Société géologique de France à Porrentruy en 1838<sup>120</sup>. Les participants visitent les Gorges du Pichoux et ils sont chaleureusement reçus par François Finot et sa famille aux forges pour une collation.



Si Adolphe Finot choisit une formation militaire, son cousin Hippolyte Cugnotet, fils de Nicolas Georges Cugnotet, a opté pour le droit. Au moment de son mariage en 1839, il est avocat stagiaire à la cour royale de Dijon<sup>121</sup>. Son fils Edgard fera de même, avant de se consacrer à la peinture<sup>122</sup>.

Nous n'avons en revanche aucune indication sur le type d'enseignement que les femmes des familles Cugnotet et Finot ont reçu. Nous ignorons si elles ont eu des précepteurs ou bien si elles ont fréquenté des pensionnats pour jeunes filles.

## Art

Dans la famille Cugnotet-Finot, il y a plusieurs artistes. On a vu que le frère de François Finot, Jean Godefroy, avait entamé une formation de peintre. Sa carrière artistique a été entravée par la Révolution, puisqu'il est devenu commerçant par la suite. Le petit-fils de Françoise Chavrelle, la mère de Jean-Pierre Cugnotet, et de son second époux, Nicolas Dauphin, est le plus connu: Gustave Dauphin (1804-1859) de Belfort. Ses parents l'ont envoyé étudier le droit à Dijon. À cette occasion, il a pu renouer avec ses cousins Cugnotet. Par la suite, il a choisi la peinture et il est parti à Paris<sup>123</sup>. On lui doit un portrait de M<sup>me</sup> H. Cugnotet exposé au Salon de 1841<sup>124</sup>.

Hippolyte Cugnotet (1815-1881), le fils de Nicolas Georges Cugnotet, s'intéresse également à l'art. Il est à la fois artiste<sup>125</sup>, collectionneur<sup>126</sup> et promoteur de l'art à travers ses activités dans des sociétés des amis des arts ou des comités d'organisation d'exposition<sup>127</sup>.

Son fils Edgar Cugnotet (1838-1931) a été admis le 31 mars 1863 comme élève à l'Académie des beaux-arts de Paris<sup>128</sup>. Il y était l'élève de François Édouard Picot (1786-1868). Il a aussi suivi les cours de l'Académie royale d'Anvers<sup>129</sup>. Il a régulièrement exposé au Salon de Paris entre 1868 et 1884. Il a réalisé essentiellement des scènes campagnardes (scène de vendange en Bourgogne, récolte des noix), des paysages bourguignons (combe de Chambolle, sentier dans les vignes) et des portraits. Son tableau intitulé *Isidore, le joueur de vielle* est conservé au musée d'Art et d'Histoire de Langres.

Enfin, Camille Marquiset (1835-1883) est un petit-fils de François Finot par sa fille Mélanie. Il est né et a vécu toute sa vie à Besançon et il a peint des paysages du Doubs. Il fut l'élève de Jean Gigoux qui l'initie à la gravure et de Nestor Bavoux qui lui enseigne la peinture<sup>130</sup>. Il a expo-



sé au Salon entre 1857 et 1880. On lui doit des paysages du Doubs, du Jura bernois (*Scierie dans le Sornethal, Au bord de la Birse*) et de Suisse.

Les Finot ont également des liens avec le peintre néoclassique Paul Chevandier de Valdrôme (1817-1877), qui est le beau-frère de Julie Finot<sup>131</sup>. Son œuvre la plus connue, *Paysage, plaine de Rome*, est exposée au musée du Louvre<sup>132</sup>.

La famille Marquiset n'est pas en reste. Le petit-fils de Mélanie, le comte Alfred Marquiset, est un écrivain à qui l'on doit la publication des souvenirs<sup>133</sup> de son grand-oncle, Armand Marquiset (1797-1859)<sup>134</sup>, sous-préfet de Dole. Dans cet ouvrage, on apprend qu'Alfred, le frère d'Armand et l'époux de Mélanie, était bon musicien et qu'il comptait parmi ses amis Rouget de l'Isle (1760-1836), l'auteur de *la Marseillaise*. Ce poète était tombé dans la précarité et la famille Marquiset l'aidait matériellement<sup>135</sup>.

## Portraits de femmes

Deux femmes ont joué un rôle essentiel dans l'histoire des familles Cugnotet et Finot: Thérèse Ursule Victoire Blétry, l'épouse de Jean-Pierre Cugnotet et Julie Cugnotet, la fille des précédents et l'épouse de François Finot. Elles jouent incontestablement un rôle dans la continuité des affaires, à chaque fois que l'entreprise familiale était mise en péril, par exemple lors du décès de leur époux respectif. Même si les femmes ne peuvent pas diriger une entreprise à l'époque qui nous intéresse, toutes deux cherchent à garder une influence dans les décisions. Thérèse Ursule Victoire Blétry donne son nom à la nouvelle société créée en 1810, auquel elle associe toutefois son fils. Avec sa fille, elle devient propriétaire de la moitié des actions de la Société des forges d'Undervelier et dépendances en 1840. La correspondance de Nicolas Georges Cugnotet avec son neveu Alfred Marquiset montre l'image d'une femme qui donne son opinion et entend être consultée sur les décisions à prendre<sup>136</sup>.

Thérèse Ursule Victoire Blétry et sa fille Julie sont entrées dans la légende locale où on les connaît sous le nom des Dames des forges. Henri Chausse rappelle que le sentier qui conduisait des forges au village portait leur nom:

Il y avait, entre le village et l'usine, une espèce de sentier, ou trottoir, longeant la route.

M. Finot l'avait fait établir et on l'appelait le sentier des Dames<sup>137</sup>.

Ces dames riches et généreuses étaient connues dans toute la région. Le récit que fait la presse de l'enterrement de M<sup>me</sup> Finot, décédée en 1873, donne une idée de la popularité que sa générosité lui avait conférée. Le journal *Le Jura* annonce son décès et, une semaine après, il consacre tout un article à ses funérailles à Delémont auxquelles 2 000 personnes avaient pris part<sup>138</sup>. Pour l'époque, c'est une foule assez considérable. Il y avait d'une part les pauvres qu'elle avait aidés pendant sa vie et, d'autre part, des gens qui représentaient le monde de l'industrie. Elle a été enterrée à Undervelier, auprès de son mari, de sa mère et de son fils. Son décès qui précède de quelques années la fin des forges d'Undervelier marque la limite chronologique de nos recherches.

## Conclusion

Malgré nos recherches et les résultats de travaux antérieurs, l'image des familles George, Cugnotet et Finot reste encore fragmentaire. Des recherches supplémentaires à Belfort, Strasbourg et Paris sont nécessaires pour avoir une meilleure idée de la vie de ces familles avant et pendant les premiers événements révolutionnaires. En ce qui concerne la production de fer, il s'agira de savoir si et dans quelle mesure les forges d'Undervelier ont produit du matériel de guerre. Quant à la fortune gagnée, il faudra essayer d'en déterminer l'étendue et de comprendre comment elle a été placée et transmise au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

La ligne politique des George, Cugnotet et Finot semble libérale et républicaine. Il faudra essayer de la situer dans l'échiquier politique qui évolue beaucoup pendant la période considérée. Si l'on connaît mieux leur positionnement politique, cela permettra peut-être de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse d'un soutien précoce au futur Napoléon III.

Nous essaierons de préciser les activités philanthropiques ainsi que leurs liens avec les convictions religieuses. Ces dernières devront faire l'objet d'un examen attentif, afin de déterminer le ou les courants dans lesquels les membres des familles Cugnotet et Finot s'inscrivent ainsi que l'influence du père Lacordaire.

Dans le domaine artistique, nous établirons le catalogue des œuvres des différents peintres évoqués. Notre but est avant tout de retrouver

des portraits des membres de la famille et d'identifier les œuvres représentant des paysages du Jura. Précisons que de nombreux tableaux ne nous sont connus que par leur titre. Peu sont conservés dans des collections ouvertes au public.

Nous essaierons d'affiner quelques biographies. Celle de François Finot mérite sans doute d'être complétée. Nous brosserons également le portrait des deux Dames des forges, qui ont assuré la continuité des affaires des différentes familles dont nous avons parlé. Dans cette perspective, il conviendra de s'interroger sur le destin de ces fils qui ne succèdent pas à leur père et de déterminer si c'est l'effet d'un souhait personnel de Nicolas Georges Cugnotet ou d'Adolphe Finot ou bien si d'autres éléments entrent en compte, comme la recherche d'une direction compétente.

Enfin, il faudra mettre en perspective l'histoire de ces familles en comparant leur destinée avec celle d'autres familles françaises qui se sont installées dans le Jura à la même époque. De même, il faudra confronter les sources historiques et le souvenir laissé par les Cugnotet et les Finot parmi les habitants d'Undervelier.

Les recherches encore à effectuer seront ardues, car les personnes qui nous intéressent ont joué un certain rôle dans l'histoire, mais elles n'étaient pas au premier plan. Elles ont laissé peu de traces et ces traces sont éparées.

*Nathalie Duplain Michel a grandi à Undervelier. Elle a obtenu une licence en lettres à l'université de Neuchâtel (archéologie, grec ancien et latin), puis un Diplôme d'études approfondies (D.E.A.) en anthropologie religieuse à l'université de Paris IV-Sorbonne. Elle s'est intéressée à la mythologie gréco-romaine, aux pratiques religieuses dans l'Antiquité et au théâtre antique. Membre fondateur du Groupe de théâtre antique de l'université de Neuchâtel, elle a traduit différents textes écrits en grec ancien et interprété plusieurs rôles dans les spectacles montés par cette troupe. Elle a également suivi une formation de conteuse. Détentriche d'un master en administration publique de l'IDHEAP, elle travaille en tant que responsable web dans la fonction publique. En parallèle, elle se consacre à ses activités de conteuse. Depuis quelques années, elle a également entrepris des recherches sur l'histoire du village de son enfance.*



### NOTES

<sup>1</sup> 20 germinal an II.

<sup>2</sup> Arthur Daucourt parle de 100 louis d'or : *Dictionnaire historique de l'ancien Évêché de Bâle*, Tome VII, Porrentruy, 1907, p. 260 (réimpression Slatkine, Genève, 1980) ; « pour un prix dérisoire, attendu que les fers qui se trouvaient en magasin représentaient à eux seuls le prix de vente », selon Henri Chausse, *Un chapitre d'histoire* (ArCJ, 113 J 9.2).

<sup>3</sup> 11 juin 1970 (*le Démocrate*, 13.6.1978).

<sup>4</sup> Henri Chausse, *Un chapitre d'histoire* (ArCJ, 113 J 9.2).

<sup>5</sup> Musée jurassien d'Art et d'Histoire (M.J.A.H.), Archives cantonales jurassiennes (ArCJ), Archives de l'ancien Évêché de Bâle (A.A.E.B.).

<sup>6</sup> Cette date correspond à la dissolution de la Société des forges d'Undervelier et dépendances.

<sup>7</sup> Yvette Baradel, *Belfort au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Société belfortaine d'émulation, 1983.

<sup>8</sup> Le tabellion est un notaire public, qui s'occupe de contrats, de testaments.

<sup>9</sup> <https://archives.territoiredebelfort.fr/ark:/12997/3qn1vrd7l8jb> (consulté le 26.9.21). Voir aussi : Marie-Lyse Storti-Ranvier, *les Familles alsaciennes du Comté de Belfort de 1650 à 1840* ; tome I : Structures et relations familiales dans le nord-est de la France : le Comté de Belfort. Analyse de la pratique notariale, Éditions universitaires européennes, 2011.

<sup>10</sup> Olivier Conrad, *le Conseil général du Haut-Rhin au XIX<sup>e</sup> siècle : les débuts d'une collectivité territoriale et l'influence des notables dans l'administration départementale (1800-1870)*, Presses universitaires de Strasbourg, 1998, 848 pages, ici p. 167-168.

<sup>11</sup> *Acte de baptême de Georges Nicolas Cugnotet* (patrimoine numérisé de Besançon, consulté sur le site <https://memoirevive.besancon.fr>).

<sup>12</sup> *Acte de sépulture de François George* (Archives municipales de Belfort, consultées sur le site <https://www.lisa90.org>).

<sup>13</sup> *Acte de mariage de Jean Jacques Finot et Marie Barbe George* (Archives départementales du département du Bas-Rhin, consultées sur le site <https://archives.bas-rhin.fr/registres-paroissiaux-et-documents-d-etat-civil/>)

<sup>14</sup> Ibidem.

<sup>15</sup> *Documents concernant la tutelle des enfants Finot* (Centre historique des archives nationales à Paris, consulté sur le site Geneanet : <https://www.geneanet.org/archives/registres/view/12903/858> et <https://www.geneanet.org/archives/registres/view/12903/856>).

<sup>16</sup> Yvette Baradel, *Belfort. De l'Ancien Régime au siège de 1870-1871*, Société belfortaine d'émulation, 1993, p. 82-83.

<sup>17</sup> François Augustin Roussel (D.H.S.) ; Suratteau, J. « Un commissaire du Directoire : François-Augustin Roussel. » *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 29, n° 149, 1957, p. 316-339. JSTOR, [www.jstor.org/stable/41929605](http://www.jstor.org/stable/41929605).

<sup>18</sup> <https://archives.territoiredebelfort.fr/ark:/12997/3qn1vrd7l8jb> (consulté le 26.09.21). Voir aussi : Marie-Lyse Storti-Ranvier, *les Familles alsaciennes du Comté de Belfort de 1650 à 1840*, tome I : Structures et relations familiales dans le nord-est de la France : le Comté de Belfort. Analyse de la pratique notariale, Éditions universitaires européennes, 2011.

<sup>19</sup> Yvette Baradel, *Belfort. De l'Ancien Régime au siège de 1870-1871*, Société belfortaine d'émulation, 1993, p. 53 et p. 61.

<sup>20</sup> Henri Hardy, « Belfort sous le régime de la Terreur (suite) », *Revue d'Alsace*, 19<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> série, tome 4<sup>e</sup>, 1868, p. 81.

<sup>21</sup> Suratteau, Jean-René, *Le département du Mont-Terrible sous le régime du Directoire : (1795-1800) : étude des contacts humains, économiques et sociaux dans un pays annexé et frontalier*,

## De Belfort aux forges d'Undervelier

Paris : Les Belles lettres, 1965, 1078 p. Annales littéraires de l'Université de Besançon ; 71, Cahiers d'études comtoises ; 7.

<sup>22</sup> Convention nationale, *Archives parlementaires de 1787 à 1860* ; 52-61, 63-82. *Convention nationale*. Première série (1787-1799), tome LXXII, P. Dupont (Paris), 1897-1913, p. 674 (art. 5) [<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k49588k/f678.item>].

<sup>23</sup> Raphael Matta Duvignau, « Le Comité de salut public (6 avril 1793 – 4 brumaire an IV) », *la Révolution française*, 3 : 2012 (<http://journals.openedition.org/lrf/773> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lrf.773>) ; <https://www.histoire-genealogie.com/La-Revolution-Francaise-La-naissance-du-patriotisme-3e-chapitre>).

<sup>24</sup> En 1793 un ouvrage intitulé *Avis aux ouvriers en fer, sur la fabrication de l'acier* est rédigé par trois savants : Alexandre-Théophile Vandermonde, Gaspard Monge, Claude-Louis Berthollet ; <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1512054t/f1.item>. On peut aussi mentionner le rapport de Barère sur le salpêtre, une substance permettant de fabriquer de la poudre à canon : Barère de Vieuzac Bertrand, Brunel Françoise, Alquier Aline, I.H.R.F. – Institut d'histoire de la Révolution française. *Rapport du représentant Barère, au nom du comité de salut public, relatif à la fabrication du salpêtre, lors de la séance du 26 messidor an II* (14 juillet 1794). In : *Archives Parlementaires de 1787 à 1860* – Première série (1787-1799), tome XCIII, du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794), P. Dupont (Paris), 1982, p. 147-153 ; [https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23631\\_t1\\_0147\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23631_t1_0147_0000_8).

<sup>25</sup> Adolphe Thiers, *Histoire de la révolution française*, volume 3, p. 415.

<sup>26</sup> *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, 15 décembre 1793, p. 3, 4.

<sup>27</sup> Le commissaire d'un département avait les mêmes tâches qu'un préfet.

<sup>28</sup> 29 mai 1794.

<sup>29</sup> *Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire*, tome 14, publié par F.-A. Aulard, Impr. nationale (Paris), 1889-1951 ; <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34018005s>.

<sup>30</sup> 4 juin 1794.

<sup>31</sup> Les deux documents sont conservés au musée jurassien d'Art et d'Histoire (MJ.1984.161).

<sup>32</sup> Ainsi en février 1794, « les citoyens Périer, Thury, Brezin et Héban, fondeurs de Paris, sont autorisés à suspendre la fabrication des canons de bronze, et chargés d'employer tous les moyens qui sont en leur disposition pour couler en cuivre jaune, et perfectionner les modèles pour couler les canons de fonte de fer pour le service de la marine ». À la suite de ce premier arrêté, sept autres (six signés C. A. Prieur et un signé Carnot) sont promulgués « en vue de procurer diverses facilités aux citoyens chargés de travaux par le précédent arrêté ». (*Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire*, tome 11, publié par F.-A. Aulard, Impr. nationale (Paris), 1889-1951, p. 10). <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34018005s>.

<sup>33</sup> Bibliothèque de la bourgeoisie de Berne, Mss.Mül.277 (58).

<sup>34</sup> L'acquisition des forges de Courrendlin par George et Cugnotet est relatée en détail par Jean-René Suratteau, *op. cit.*, p. 743-744.

<sup>35</sup> *Notices sur les objets envoyés à l'Exposition des produits de l'industrie française; rédigées et imprimées par ordre de S. E. M. de Champagny, ministre de l'Intérieur*, an 1806, Paris – département du Haut-Rhin.

<sup>36</sup> Charles Junod, *l'Ancien Évêché de Bâle à l'époque napoléonienne, 1800-1813*, H. Kramer, 1918.

<sup>37</sup> Geoffrey James Ellis, *Napoleon's Continental Blockade: The Case of Alsace*, Clarendon Press 1981, p. 95.

<sup>38</sup> ArCJ, 113 J 9.2.

<sup>39</sup> *Bundesblatt der Schweizerischen Eidgenossenschaft*, Jahrgang 1876, III. Band, p. 459.

<sup>40</sup> Henri Chausse, *op. cit.*

<sup>41</sup> Wikipédia, s.v. Théodose Le Barbier de Tinan (consulté le 3.10.21); *Nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne*, tome 2.

<sup>42</sup> Le Barbier de Tinan est le témoin de mariage Jean Jacques Finot et de Barbe George et le parrain de François Finot: *Acte de mariage de Jean-Jacques Finot et de Barbe George*, paroisse Saint-Laurent à Strasbourg le 27 juillet 1772 et *Acte de naissance de François Finot*, dans la même paroisse le 17 juin 1773 (archives départementales du département du Bas-Rhin, consultées sur le site <https://archives.bas-rhin.fr/registres-paroissiaux-et-documents-d-etat-civil/>).

<sup>43</sup> *Acte de sépulture de Jean Jacques Finot du 19 juin 1787* (archives départementales du département de la Haute-Saône, consultées sur <https://archives.haute-saone.fr/>).

<sup>44</sup> *Documents concernant tutelle des enfants Finot* conservés au Centre historique des archives nationales à Paris, consultés sur le site <https://www.geneanet.org/archives/registres/view/12903/858> et <https://www.geneanet.org/archives/registres/view/12903/856>.

<sup>45</sup> Samuel Rocheblave, « Les artistes d'Alsace à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Archives alsaciennes d'histoire de l'art*, Strasbourg, 1920, p. 90.

<sup>46</sup> Carte de sûreté au nom de Jacques François Finot, 22 ans, carton F7/4803; relevé effectué par la Bibliothèque généalogique et d'histoire sociale de France et consulté sur Geneanet (<https://www.geneanet.org/cercles/view/colgneCMSurete/166662>). Il faudrait voir l'original pour lever les derniers doutes sur ce document.

<sup>47</sup> *Réquisitionnaires employés dans les ateliers publics (1795-1799)*, AAEB (MT91-3).

<sup>48</sup> L'essentiel des informations concernant l'histoire de la famille Finot provient des registres paroissiaux et d'état-civil de Strasbourg, Paris, Génicourt-sur-Meuse, Undervelier et des documents concernant la tutelle des enfants Finot.

<sup>49</sup> *Document du procès entre Paul George et les héritiers Cugnotet, 10 novembre 1819*, MJAH (MJ.1984.161);

*Procès-verbal du greffier de Delémont concernant les forges d'Undervelier, 6 mars 1809*, ArCJ (73 J 3.65).

<sup>50</sup> *Procès-verbal du greffier de Delémont concernant les forges d'Undervelier, 6 mars 1809*, ArCJ (73 J 3.65); *Estimation des biens de la société George et Cugnotet, 14 mars 1809*, MJAH (MJ.1984.161).

<sup>51</sup> *Document du 24 mars 1809 (Jugement du tribunal civil de Delémont)*, MJAH (MJ.1984.161).

<sup>52</sup> *Document concernant un emprunt à des bourgeois de Bâle, 26 janvier 1810*, MJAH (MJ.1984.161).

<sup>53</sup> *Document du procès entre Paul George et les héritiers Cugnotet, 10 novembre 1819*, MJAH (MJ.1984.161).

<sup>54</sup> *Acte notarié, 1809-1811*, ArCJ (73 J 3.64).

<sup>55</sup> *Document du procès entre Paul George et les héritiers Cugnotet, 10 novembre 1819*, MJAH (MJ.1984.161).

<sup>56</sup> *Acte notarié, 1809-1811*, ArCJ (73 J 3.64).

<sup>57</sup> *Document concernant un emprunt à des bourgeois de Bâle, 26 janvier 1810*, MJAH (MJ.1984.161).

<sup>58</sup> *Grands notables du Premier Empire: notices de biographie sociale*, 11, Haut-Rhin, par Yvette Baradel... [et coll.], Paris: éd. du Centre national de la recherche scientifique, 1984.

<sup>59</sup> Charles-Ferdinand, dit le doyen Morel, *Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant Évêché de Bâle, réuni à la France en 1793. Suivi de renseignements sur ses principales familles et ses anciens châteaux*, 1813.

<sup>60</sup> Yvette Baradel, *Belfort: de l'Ancien Régime au siège de 1870-1871*, Société belfortaine d'émulation, 1993, p. 117.



## De Belfort aux forges d'Undervelier

- <sup>61</sup> Auguste Viatte « Documents sur la réunion du Jura à la Suisse », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 56, 1952, p. 58 ; *la Question jurassienne*, Rassemblement jurassien, 1970.
- <sup>62</sup> *Acte de réunion du ci-devant Évêché de Bâle au canton de Berne*, article 21.
- <sup>63</sup> *Acte de réunion du ci-devant Évêché de Bâle au canton de Berne*, article 17.
- <sup>64</sup> *Droits de bourgeoisie à Thérèse Ursule Victoire Cugnotet née Blétry*, 1812, MJAH (MJ.1984.161).
- <sup>65</sup> André Rais, « Les fêtes de la prestation de serment à Delémont les 22, 23 et 24 juin 1818 », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 70, 1967, p. 259-280.
- <sup>66</sup> *Gazette de Lausanne*, 28.2.1840, p. 3.
- <sup>67</sup> *Société des forges d'Undervelier et dépendances* (Kesselschmiede/Metallbau) – Delémont/Delsberg, 1840.
- <sup>68</sup> François Kohler, « Une famille de maîtres de forges : les Bornèque de Bellefontaine », *Bulletin du cercle généalogique de l'ancien Évêché de Bâle*, n° 56, p. 5.
- <sup>69</sup> On en trouve plusieurs exemples dans le journal *le Jura*, consulté sur <https://www.e-newspaper.archives.ch>. Ainsi, la ferme dite la Maison rouge aux Bois est mise en vente le 19 octobre 1893 par les héritiers de Camille Marquiset (1835-1883), de Besançon, le petit-fils de François Finot.
- <sup>70</sup> *Dictionnaire historique des institutions d'Alsace du Moyen Âge à 1815*, s. v. Conseil général du département ([https://dhialsace.bnu.fr/wiki/Conseil\\_général\\_du\\_département](https://dhialsace.bnu.fr/wiki/Conseil_général_du_département)).
- <sup>71</sup> AAEB (AD 13\* n° 8330).
- <sup>72</sup> Christophe Grudler, A. Larger, *les Maires de Belfort de 1800 à nos jours*, éditions Le Pays-L'Alsace, 1993, 179 p.
- <sup>73</sup> *Acte de naissance de Pierre François Adolphe Finot, le 26 juin 1810*, transcription des registres d'état-civil et paroissiaux, Cercle généalogique de l'ancien Évêché de Bâle, consultée sur le site <https://www.cgaeb-jura.ch/actes/>.
- <sup>74</sup> *Ordonnance du 5 mars 1838 autorisant le sieur Cugnotet à tenir en activité l'usine à fer qu'il possède commune de Licey*.
- <sup>75</sup> Wikipédia, s. v. Canton de Dijon-1 (consulté le 3.10.21).
- <sup>76</sup> Pierre Lévêque, *Une société en crise : la Bourgogne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (1846-1852)*, p. 337.
- <sup>77</sup> *Lettres de Georges Cugnotet à Alfred Marquiset écrites en 1843 et 1844*, ArCJ (5 J 166.2.1-5).
- <sup>78</sup> Henri Chausse, *op. cit.*
- <sup>79</sup> *Ordonnance du Roi n° 11202, 30 août 1837*.
- <sup>80</sup> Wikipédia, s. v. Jules Étienne François Muteau (consulté le 3.10.21).
- <sup>81</sup> *Dossier n° 3519 x3* (Archives nationales françaises).
- <sup>82</sup> Yvette Baradel, *Belfort : de l'Ancien Régime au siècle de 1870-1871*, Société belfortaine d'émulation, 1993, p. 145.
- <sup>83</sup> Henri Bardy, « Gustave Dauphin (1804-1859), peintre d'histoire », *Bulletin de la société belfortaine d'émulation*, n° 25, 1906, p. 33-36.
- <sup>84</sup> Pierre Lévêque, *op. cit.* p. 336.
- <sup>85</sup> Wikipédia, s. v. Eugène Chevandier de Valdrôme (consulté le 9.10.2021).
- <sup>86</sup> Le prince Louis Napoléon (futur Napoléon III) prend part à des exercices à l'école militaire de Thoune en 1832, 1834 et 1836.
- <sup>87</sup> En 1833, il est quartier-maître à l'état-major du 8<sup>e</sup> bataillon d'infanterie (*Regimentsbuch der Republik Bern für das Jahr 1835*). Jusqu'au 14 décembre 1839, il est capitaine dans le 8<sup>e</sup> bataillon. (*Militär-Etat der Republik Bern, auf 1. Januar 1843 in Bernischer Staatskalender*).



<sup>88</sup> Alban vicomte de Villeneuve-Bargemon, *Économie politique chrétienne ou Recherches sur la nature et les causes du paupérisme, en France et en Europe, et sur les moyens de le soulager et de le prévenir*, volume 3 1834, p. 96.

<sup>89</sup> Transcription due à Charles Duplain (1940-2009).

<sup>90</sup> Henri Chausse, *op. cit.*

<sup>91</sup> *Lettre datée du 11 août 1960*, ArCJ (113 J 6). Le R.P. Girardin (1877-1963) est né à Saignelégier. Son père et son grand-père ont été instituteurs à Undervelier. Il a gardé des liens étroits avec le village d'Undervelier, comme en témoigne sa correspondance.

<sup>92</sup> En 1832, Alfred Marquiset, le futur gendre de François Finot, est le trésorier d'un comité qui se charge d'une collecte en faveur de 900 soldats polonais stationnés à Besançon et dont la solde est insuffisante pour couvrir leurs vêtements (*le Constitutionnel*, 22 avril 1832). En 1871, la famille Finot aux forges, MM. Camille et Léon Marquiset de Besançon et M<sup>me</sup> Chevandier née Finot feront des dons au Comité de secours de Bassecourt en faveur des incendiés (*le Jura*, volume 21, numéro 64, 11 août 1871 et numéro 68, 25 août 1871).

<sup>93</sup> *Le Jura*, volume 22, numéro 21, 12 mars 1872.

<sup>94</sup> *Intelligenzblatt für die Stadt Bern*, 22 juillet 1874.

<sup>95</sup> <https://www.ehpad-sainte-veronique.fr/notre-établissement/>; [https://fr.wikipedia.org/wiki/Mamirolle#Maison\\_de\\_retraite\\_Alexis-Marquiset](https://fr.wikipedia.org/wiki/Mamirolle#Maison_de_retraite_Alexis-Marquiset); <http://www.ehpad-mamirolle.com/site/> (sites consultés le 3.10.21).

<sup>96</sup> <http://histoire-religieuse-jura.blogspot.com/2011/07/delemont-marquisetpetits-freres-des.html> (consulté le 3.10.21).

<sup>97</sup> E. Folletête, « le Clergé de l'ancien Évêché de Bâle, durant la Révolution », *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 31, 1937.

<sup>98</sup> Louis Vautrey, *Histoire du collège de Porrentruy (1590-1865)*, Porrentruy, 1866, p. 249, n° 4.

<sup>99</sup> Wikipédia, s. v. Constitution civile du clergé et Déchristianisation (consultés le 12.8.2021).

<sup>100</sup> *Droits de bourgeoisie à Thérèse Ursule Victoire Cugnotet née Blétry*, MJAH (MJ.1984.161).

<sup>101</sup> Liste des curés d'Undervelier: Louis Vautrey, *Notice historique sur les villes et les villages catholiques du Jura*, 1881, p. 640; abbé Daucourt, *Dictionnaire historique des paroisses de l'ancien Évêché de Bâle*, tome VII, Porrentruy, 1907, p. 287.

<sup>102</sup> Budget de construction de l'église d'Undervelier: Louis Vautrey, *Notice historique sur les villes et les villages catholiques du Jura*, 1881, p. 637; abbé Daucourt, *Dictionnaire historique des paroisses de l'ancien Évêché de Bâle*, Tome VII, Porrentruy, 1907, p. 242-243.

<sup>103</sup> Assemblée de la bourgeoisie d'Undervelier du 25 octobre 1842 (transcription Charles Duplain); Paul Hugger, *Lieux de pèlerinage. La Suisse entre ciel et terre*, coll. le Savoir suisse, Lausanne, 2009, p. 38-39.

<sup>104</sup> Quiquerez, Édouard (1835-1888), *Grotte de Sainte-Colombe à Undervelier*, calotype, 1860, MJAH (MJ.1987.53.119).

<sup>105</sup> Articles de Baden, D.H.S. (<https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/017236/2011-10-06/>).

<sup>106</sup> *Le Jura*, volume 109, numéro 62, 24 mai 1960.

<sup>107</sup> *Le Jura*, volume 23, numéro 96, 2 décembre 1873 et numéro 98, 9 décembre 1873.

<sup>108</sup> ArCJ (5 J 166.2.7 et 5 J 166.2.9).

<sup>109</sup> *Lettre de Catherine Pape à M<sup>me</sup> veuve Alfred Marquiset, Delémont, le 6 janvier 1874*, ArCJ (5 J 166.2.8). M<sup>me</sup> Julie Chevandier de Valdrôme, née Finot, est décédée le 29 novembre 1873, dans son château de Vaire.

<sup>110</sup> *Courrier du Berry*, 5 mai 1875 (consulté sur Retronews).

<sup>111</sup> Wikipédia, s. v. Henri Lacordaire (consulté le 11.9.2021).

## De Belfort aux forges d'Undervelier

- <sup>112</sup> Victor Ladey a décrit les années que Lacordaire a passées dans la maison de la famille André d'après les souvenirs de la tante de sa femme, à savoir Anne Adèle André, l'épouse de Georges Cugnotet. Ce récit a été publié par la veuve de Victor Ladey avec la correspondance échangée entre Lacordaire et son époux: Henri Lacordaire, *Lettres nouvelles [à Ladey]*; publiées par M<sup>me</sup> Victor Ladey et M. P. de Vyré, Delhomme et Briguet éditeurs, Paris et Lyon, 1895.
- <sup>113</sup> Henri-Dominique Lacordaire, *Correspondance*, tome 1 1816-1839, 2002, lettre 39/236 datée du 17 novembre 1839.
- <sup>114</sup> *Correspondance de la baronne de Prailly, Lettres du R. P. Lacordaire à M<sup>me</sup> la baronne de Prailly publiées par le R. P. Bernard Chocarne*, Paris, 1885.
- <sup>115</sup> André Bandelier, *Porrentruy, sous-préfecture du Haut-Rhin: l'Évêché de Bâle et le pays de Montbéliard à l'époque napoléonienne: un arrondissement communal sous le Consulat et l'Empire*, 1800-1814, p. 223.
- <sup>116</sup> Lettres datées des 22 juin 1955 et 25 février 1960, ArCJ (113 J 6).
- <sup>117</sup> Palmer Robert R., Julia Dominique, « Le Prytanée français et les écoles de Paris (1798-1802) ». In: *Annales historiques de la Révolution française*, n° 243, 1981. De l'Ancien Régime à l'Empire, Problèmes de l'enseignement, p. 137.
- <sup>118</sup> Pierre-Louis Roederer, Jean-Antoine Chaptal, Antoine-François Fourcroy, *Distribution des prix faite aux élèves du Prytanée, collège de St Cyr, janv. 1801*, impr. Gillé.
- <sup>119</sup> *Mémoires et Documents pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, tome 1, Besançon, 1838.
- <sup>120</sup> *Compte-rendu de la Société géologique de France*, 1838, p. 448.
- <sup>121</sup> *Le Spectateur*, 29 octobre 1839.
- <sup>122</sup> *Acte de mariage d'Edgard Cugnotet*, Archives départementales de la Côte-d'Or consultées sur le site <https://archives.cotedor.fr/>; Georg Hirth, *Tagebuch des deutsch-französischen Krieges: 1870-1871*, volume 3, 1874.
- <sup>123</sup> Henri Bardy, art. cité, n° 25, 1906, p. 71.
- <sup>124</sup> <http://salons.musee-orsay.fr/index/notice/156759>. Ce tableau représente sans doute Augustine Piffond, l'épouse d'Hippolyte Cugnotet. On ignore s'il a été conservé.
- <sup>125</sup> Il expose deux dessins au Salon de 1868 (<http://salons.musee-orsay.fr/index/exposant/95667?offset=10>).
- <sup>126</sup> « En 1849, la Société des Amis des Arts organisa à Dijon une exposition. Hippolyte Cugnotet prête le très beau Torrent dans les Alpes, de Calame, et le Glacier du Wetterhorn, de Diday. » In: *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, tome 2, 1899).
- <sup>127</sup> En 1858, il est membre de la section des beaux-arts de l'exposition « universelle » de Dijon, au titre de vice- président de la Société permanente des amis des arts. Il aide les gens de Troyes à organiser une section des beaux-arts dans leur exposition universelle.
- <sup>128</sup> Brigitte Labat-Poussin, Caroline Obert-Piketty, *Archives de l'École nationale supérieure des beaux-arts* (AJ52 1 à 1415: AJ/52/235), Centre historique des archives nationales, 1998, 576 p., Archives nationales.
- <sup>129</sup> *Bénézit*.
- <sup>130</sup> D<sup>r</sup> Druhen, « Notice sur M. Camille Marquiset », *V. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, 1883, p. XII-XIV ; [http://deartibussequanis.fr/xix/Marquiset\\_Francois-Camille.php](http://deartibussequanis.fr/xix/Marquiset_Francois-Camille.php).
- <sup>131</sup> Wikipédia, s. v. Paul Chevandier de Valdrôme (consulté le 19.10.2021).
- <sup>132</sup> <https://collections.louvre.fr/ark:/53355/cl010061803>.
- <sup>133</sup> Armand Marquiset, *À travers ma vie, Souvenirs classés et annotés par le comte Alfred Marquiset*. 1904.
- <sup>134</sup> Wikipédia, s. v. Armand Marquiset (écrivain ; consulté le 4.10.2021).

<sup>135</sup> Armand Marquiset, *op. cit.*, p. 184-190.

<sup>136</sup> *Lettre du 6 août 1843 de Georges Cugnotet à Alfred Marquiset* (ArCJ), 5 J 166.2.1).

<sup>137</sup> Henri Chausse, *op. cit.*

<sup>138</sup> *Le Jura*, volume 20, numéro 88, 4 novembre 1870 et numéro 90, 11 novembre 1870.